

Département du Gard
Canton du Vigan
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Causses et Cévennes

SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2026

Nombre de membres en exercice : 30
Nombre de membres présents ou représentés : 23
Date d'envoi de la convocation : 28 septembre 2026
Date de publication de la copie certifiée conforme par la
Présidente : 16 octobre 2026

261005 Info

L'an deux mille vingt-six et le cinq octobre à dix-huit heures, le Conseil Syndical du PETR Causses et Cévennes s'est réuni en nombre prescrit par le règlement, à Le Vigan, Maison de l'Intercommunalité, en session ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie PAVLISTA.

Présents (22) : Régis BAYLE, Corinne BOUVIER, Antoine BRES, Aurélie DEFFENIN, Laurent GOUARDES, Pierre-François LOVERINI, Florent MAS, William OSWALD, Sylvie PAVLISTA, Daniel ZEBERKO, Jean-Pierre BOURELLY (suppléant), Roland CAVAILLER (suppléant), Jean-René GUERS (suppléant), Françoise GUIDA (suppléant), François ABBOU, Laurent BALSAN, Jean-Pierre BLONDIN, Christophe BOISSON, Sara EL RHAZOU, Pascal GREVOUL, François ROMAZZOTTI, Florence SERRAL.

Excusés (8) : Thomas CLAUSE, Carine COLLIN, Emmanuel GRIEU, Sylvain LIEURE, Bruno MONTET, Christian EVESQUE, Stéphane GERMAIN, Michel MONNOT.

Absents (4) : Alexis BOSIO, Carine COUVE, Martine PIALOT, Jocelyne ZANCHI.

Procurations (1) : Bruno MONTET à Aurélie DEFFENIN.

Secrétaire de séance : Laurent GOUARDES.

INFORMATIONS RELATIVES À L'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS ACCORDÉE A LA PRÉSIDENTE

Rapporteur : Sylvie PAVLISTA

Les délégués sont informés des décisions et arrêtés signés entre le 11 mai 2026 et le 5 octobre 2026, dans le cadre des délégations accordées à la Présidente et conformément à la délibération du 11 mai 2026.

Décisions :

- Décision 26PETRDEC002 - Décision approuvant le renouvellement d'une Ligne de Trésorerie avec la Caisse d'Epargne du Languedoc Roussillon pour un montant de 80 000,00 €

Arrêtés :

- Arrêté N°026/ARR/002 – Délégation de signature au coordinateur du PETR
- Arrêté N°026/ARR/003 – Désignation des représentants du PETR au CNAS

Le Conseil syndical prend acte du compte rendu considéré ci-dessus.

Fait et délibéré à Le Vigan,
les jours, mois et an susdits,

La Présidente,
Sylvie PAVLISTA,
Causses &
Cévennes

Le secrétaire de séance,
Laurent GOUARDES,

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL CAUSSES ET CEVENNES

Département du Gard
Canton du Vigan
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Causses et Cévennes

SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2026

Nombre de membres en exercice : 30
Nombre de membres présents ou représentés : 23
Date d'envoi de la convocation : 28 septembre 2026
Date de publication de la copie certifiée conforme par la
Présidente : 16 octobre 2026

26100501

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote (déport) : 0
Nombre de suffrages exprimés : 23
Dont 1 procuration

L'an deux mille vingt-six et le cinq octobre à dix-huit heures, le Conseil Syndical du PETR Causses et Cévennes s'est réuni en nombre prescrit par le règlement, à Le Vigan, Maison de l'Intercommunalité, en session ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie PAVLISTA.

Votes :

Pour	Contre	Abstentions
23	0	0

Présents (22) : Régis BAYLE, Corinne BOUVIER, Antoine BRES, Aurélie DEFFENIN, Laurent GOUARDES, Pierre-François LOVERINI, Florent MAS, William OSWALD, Sylvie PAVLISTA, Daniel ZEBERKO, Jean-Pierre BOURELLY (suppléant), Roland CAVAILLER (suppléant), Jean-René GUERS (suppléant), Françoise GUIDA (suppléant), François ABBOU, Laurent BALSAN, Jean-Pierre BLONDIN, Christophe BOISSON, Sara EL RHAZOU, Pascal GREVOUL, François ROMAZZOTTI, Florence SERRAL.

Excusés (8) : Thomas CLAUSE, Carine COLLIN, Emmanuel GRIEU, Sylvain LIEURE, Bruno MONTET, Christian EVESQUE, Stéphane GERMAIN, Michel MONNOT.

Absents (4) : Alexis BOSIO, Carine COUVE, Martine PIALOT, Jocelyne ZANCHI.

Procurations (1) : Bruno MONTET à Aurélie DEFFENIN.

Secrétaire de séance : Laurent GOUARDES.

01 – APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL DU 01/06/2026

Rapporteur : Sylvie PAVLISTA

Le procès-verbal du conseil syndical du 1^{er} juin 2026 a été envoyé par courriel à l'ensemble des délégués le 5 juin 2026.

Madame la présidente propose d'approuver ce procès-verbal.

Le Conseil syndical, après délibération, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal du Conseil Syndical du 1^{er} juin 2026 tel qu'annexé à la présente délibération.

AUTORISE la Présidente ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

Fait et délibéré à Le Vigan,
les jours, mois et an susdits,

La Présidente,
Sylvie PAVLISTA,

Le secrétaire de séance,
Laurent GOUARDES,


Causses &
Cévennes



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL CAUSSES ET CEVENNES

Département du Gard
Canton du Vigan
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Causses et Cévennes

SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2026

Nombre de membres en exercice : 30
Nombre de membres présents ou représentés : 23
Date d'envoi de la convocation : 28 septembre 2026
Date de publication de la copie certifiée conforme par la
Présidente : 16 octobre 2026

26100502

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote (déport) : 0
Nombre de suffrages exprimés : 23
Dont 1 procuration

L'an deux mille vingt-six et le cinq octobre à dix-huit heures, le Conseil Syndical du PETR Causses et Cévennes s'est réuni en nombre prescrit par le règlement, à Le Vigan, Maison de l'Intercommunalité, en session ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie PAVLISTA.

Votes :

Pour	Contre	Abstentions
23	0	0

Présents (22) : Régis BAYLE, Corinne BOUVIER, Antoine BRES, Aurélie DEFFENIN, Laurent GOUARDES, Pierre-François LOVERINI, Florent MAS, William OSWALD, Sylvie PAVLISTA, Daniel ZEBERKO, Jean-Pierre BOURELLY (suppléant), Roland CAVAILLER (suppléant), Jean-René GUERS (suppléant), Françoise GUIDA (suppléant), François ABBOU, Laurent BALSAN, Jean-Pierre BLONDIN, Christophe BOISSON, Sara EL RHAZOU, Pascal GREVOUL, François ROMAZZOTTI, Florence SERRAL.

Excusés (8) : Thomas CLAUSE, Carine COLLIN, Emmanuel GRIEU, Sylvain LIEURE, Bruno MONTET, Christian EVESQUE, Stéphane GERMAIN, Michel MONNOT.

Absents (4) : Alexis BOSIO, Carine COUVE, Martine PIALOT, Jocelyne ZANCHI.

Procurations (1) : Bruno MONTET à Aurélie DEFFENIN.

Secrétaire de séance : Laurent GOUARDES.

02 – SCoT – COMPOSITION DE LA COMMISSION DE SUIVI

Rapporteur : Antoine BRES

Lors de la séance du 1^{er} juin, le conseil syndical a désigné Antoine BRES comme vice-président référent sur le SCoT (délibération n°26060104) et a constitué la commission de suivi du SCoT (délibération n°26060105).

La composition de la commission a été fixée comme suit :

- La présidente du PETR,
- Les présidents des communautés de communes (ou leur représentant(e)),
- Les vice-président(e)s du PETR, dont ceux référents sur le SCoT,
- Au maximum 8 élu(e)s volontaires du conseil syndical du PETR, répartis à parts égales entre la communauté de communes du Pays Viganais et de la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes – Terres Solidaires,
- Des technicien(ne)s concernés,
- Au maximum, de 4 membres volontaires du Conseil de développement du PETR.

Le 1^{er} juin, Daniel ZEBERKO et Florence SERRAL ont été désignés pour représenter respectivement la communauté de communes du Pays Viganais et la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes – Terres Solidaires.



Six sièges d'élus (conseillers syndicaux titulaires) au maximum sont donc encore à pourvoir en les répartissant à parts égales entre la communauté de communes du Pays Viganais et de la communauté de communes Causse Aigoual Cévennes – Terres Solidaires. Dès lors, il convient de compléter la composition de la commission.

Le Conseil syndical, après délibération, à l'unanimité,

DESIGNE les conseillers syndicaux volontaires pour siéger au sein de la commission de suivi du SCoT.

- Elus issus de la communauté de communes du Pays Viganais : Pierre-François LOVERINI, Florent MAS.
- Elus issus de la communauté de communes Causse Aigoual Cévennes – Terres Solidaires : François ABBOU, François ROMAZZOTTI.

Les représentants issus du Conseil de développement seront désignés après le renouvellement de celui-ci.

AUTORISE la Présidente ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

Fait et délibéré à Le Vigan,
les jours, mois et an susdits,

La Présidente,
Sylvie PAVLISTA,

Le secrétaire de séance,
Laurent GOUARDES,



Département du Gard
Canton du Vigan
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Causses et Cévennes

SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2026

Nombre de membres en exercice : 30
Nombre de membres présents ou représentés : 23
Date d'envoi de la convocation : 28 septembre 2026
Date de publication de la copie certifiée conforme par la
Présidente : 16 octobre 2026

26100503

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote (déport) : 0
Nombre de suffrages exprimés : 23
Dont 1 procuration

L'an deux mille vingt-six et le cinq octobre à dix-huit heures, le Conseil Syndical du PETR Causses et Cévennes s'est réuni en nombre prescrit par le règlement, à Le Vigan, Maison de l'Intercommunalité, en session ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie PAVLISTA.

Votes :

Pour	Contre	Abstentions
23	0	0

Présents (22) : Régis BAYLE, Corinne BOUVIER, Antoine BRES, Aurélie DEFFENIN, Laurent GOUARDES, Pierre-François LOVERINI, Florent MAS, William OSWALD, Sylvie PAVLISTA, Daniel ZEBERKO, Jean-Pierre BOURELLY (suppléant), Roland CAVAILLER (suppléant), Jean-René GUERS (suppléant), Françoise GUIDA (suppléant), François ABBOU, Laurent BALSAN, Jean-Pierre BLONDIN, Christophe BOISSON, Sara EL RHAZOU, Pascal GREVOUL, François ROMAZZOTTI, Florence SERRAL.

Excusés (8) : Thomas CLAUSE, Carine COLLIN, Emmanuel GRIEU, Sylvain LIEURE, Bruno MONTET, Christian EVESQUE, Stéphane GERMAIN, Michel MONNOT.

Absents (4) : Alexis BOSIO, Carine COUVE, Martine PIALOT, Jocelyne ZANCHI.

Procurations (1) : Bruno MONTET à Aurélie DEFFENIN.

Secrétaire de séance : Laurent GOUARDES.

03 – MOBILITES – CANDIDATURE DU PETR CAUSSES ET CÉVENNES A L'APPEL A PROJETS MOBILOGS

Rapporteur : Sylvie PAVLISTA

L'appel à projets national « Mobilog » de l'ADEME est destiné à accompagner le développement de solutions de mobilité plus sobres, innovantes et adaptées aux besoins des territoires. Il s'agit d'un programme soutenant des partenariats multidisciplinaires ou transdisciplinaires qui s'adresse à trois types d'acteurs : acteurs de la recherche, acteurs de terrain et acteurs de la médiation scientifique ou de l'éducation.

Il est proposé que le PETR Causses et Cévennes soit partenaire d'une candidature à cet appel à projets aux côtés de l'Université Paul-Valéry Montpellier 3, de l'entreprise [Humbird](#) et de la Communauté de communes Piège Lauragais Malepère.

Le projet proposé, intitulé « Véhicules Légers Intermédiaires semi-collectifs au Service des Scolaires et Seniors », vise à concevoir, expérimenter et évaluer une solution de mobilité inclusive en milieu rural reposant sur des véhicules légers intermédiaires semi-collectifs (VELI). L'objectif est d'analyser dans quelle mesure ces véhicules peuvent constituer une alternative sobre, réaliste et durable à l'usage individuel de la voiture dans les territoires peu denses. Il contribuera également à produire des outils d'aide à la décision pour les collectivités et à définir les conditions de déploiement de ces solutions dans d'autres territoires ruraux ou de moyenne montagne.



Le PETR Causses et Cévennes servira de territoire d'expérimentation. La mise en service de deux VELI y est prévue pendant un an (6 mois sur deux sites différents). Les communes de Le Vigan et de Lasalle sont envisagées comme sites d'accueil en raison de la présence d'équipements scolaires et médico-sociaux adaptés à ce type de test.

L'université pilotera le projet de recherche afin d'étudier les usages, les freins et les impacts sociaux, environnementaux et sanitaires de ces nouveaux modes de déplacement, notamment pour les scolaires et les seniors en perte d'autonomie.

La société Humbird mettra à disposition ses véhicules « Woodybus » et « Woodyspace », conçus pour des usages partagés et intergénérationnels.

En cas de sélection par l'ADEME, l'Université prendra en charge les coûts de location et de maintenance des véhicules mis à disposition par l'entreprise Humbird. Pour le PETR, l'engagement se limitera essentiellement à la coordination des expérimentations par la chargée de mission mobilités.

Cette candidature représente une opportunité pour le territoire de tester une solution innovante de mobilité durable et d'évaluer ses effets sur les déplacements, l'inclusion sociale et le bien-être des habitants. La décision de l'ADEME est attendue en octobre 2026.

Le Conseil syndical, après délibération, à l'unanimité,

APPROUVE l'engagement du PETR Causses et Cévennes dans la candidature à l'appel à projet « MOBILOGS » de l'ADEME, en partenariat avec l'Université de Montpellier 3, la société Humbird et la CC Piège Lauragais Malepère.

AUTORISE la Présidente ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

Fait et délibéré à Le Vigan,
les jours, mois et an susdits,

La Présidente,
Sylvie PAVLISTA,

Le secrétaire de séance,
Laurent GOUARDES,

Département du Gard
Canton du Vigan
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Causses et Cévennes

SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2026

Nombre de membres en exercice : 30
Nombre de membres présents ou représentés : 23
Date d'envoi de la convocation : 28 septembre 2026
Date de publication de la copie certifiée conforme par la
Présidente : 16 octobre 2026

26100504

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote (déport) : 0
Nombre de suffrages exprimés : 23
Dont 1 procuration

Votes :

Pour	Contre	Abstentions
23	0	0

L'an deux mille vingt-six et le cinq octobre à dix-huit heures, le Conseil Syndical du PETR Causses et Cévennes s'est réuni en nombre prescrit par le règlement, à Le Vigan, Maison de l'Intercommunalité, en session ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie PAVLISTA.

Présents (22) : Régis BAYLE, Corinne BOUVIER, Antoine BRES, Aurélie DEFFENIN, Laurent GOUARDES, Pierre-François LOVERINI, Florent MAS, William OSWALD, Sylvie PAVLISTA, Daniel ZEBERKO, Jean-Pierre BOURELLY (suppléant), Roland CAVAILLER (suppléant), Jean-René GUERS (suppléant), Françoise GUIDA (suppléant), François ABBOU, Laurent BALSAN, Jean-Pierre BLONDIN, Christophe BOISSON, Sara EL RHAZOU, Pascal GREVOUL, François ROMAZZOTTI, Florence SERRAL.

Excusés (8) : Thomas CLAUSE, Carine COLLIN, Emmanuel GRIEU, Sylvain LIEURE, Bruno MONTET, Christian EVESQUE, Stéphane GERMAIN, Michel MONNOT.

Absents (4) : Alexis BOSIO, Carine COUVE, Martine PIALOT, Jocelyne ZANCHI.

Procurations (1) : Bruno MONTET à Aurélie DEFFENIN.

Secrétaire de séance : Laurent GOUARDES.

04 – MOBILITES – ACQUISITION MUTUALISEE D'EQUIPEMENTS VELO AU BENEFICE DES COMMUNES DANS LE CADRE DU PROGRAMME AVELO 3

Rapporteur : Sylvie PAVLISTA

Synthèse de la démarche

Le PETR Causses et Cévennes est engagé dans une démarche de développement des mobilités actives afin de favoriser les alternatives à l'usage individuel de la voiture et d'améliorer l'accès aux services pour les habitants. Dans ce cadre, le PETR a intégré en 2025 le programme AVELO 3 de l'ADEME, pour une durée de deux ans et demi, jusqu'en juin 2027 (délibération n°24121305 du 13 décembre 2024).

Afin d'accompagner les communes dans le développement du stationnement et des services vélo, le PETR propose une opération mutualisée d'acquisition d'arceaux de stationnement vélo et de bornes de réparation. Cette démarche permet de centraliser les besoins, de conduire une procédure d'achat unique à l'échelle du territoire et de rechercher des conditions tarifaires plus favorables grâce à la mutualisation.

Un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) a ainsi été adressé le 6 juillet 2026 à l'ensemble des communes du territoire du PETR afin de recenser leurs besoins et de sélectionner celles susceptibles de bénéficier de cette opération.



Le PETR assurera la conduite de la procédure d'achat et prévoit de prendre en charge 50 % du coût d'acquisition des équipements, dans la limite des crédits disponibles au titre du programme AVELO 3. Les communes retenues participeront au financement à hauteur des 50 % restant à leur charge et assureront la pose, l'installation, l'entretien et la maintenance des équipements mis à leur disposition.

Résultats de l'Appel à Manifestation d'Intérêt

À l'issue de la période de candidature fixée au 15 septembre 2026, le PETR a reçu 7 candidatures (Le Vigan, Avèze, Molières, Aumessas, Lasalle, Saumane et Val d'Aigoual), représentant un besoin total de 70 arceaux de stationnement vélo et 8 bornes de réparation.

Les candidatures reçues ont été analysées au regard des critères définis dans l'AMI, notamment :

- L'équité territoriale et la recherche d'une répartition géographique équilibrée ;
- La pertinence des lieux d'implantation au regard des équipements et services générant des déplacements ;
- L'adéquation entre le nombre d'équipements sollicités et les besoins de chaque commune ;
- La capacité des communes à installer les équipements dans le calendrier prévu ;
- La cohérence des demandes avec une politique cyclable existante ou un projet en cours.

A l'issue de cette analyse, il est proposé de retenir 7 communes (Le Vigan, Avèze, Molières, Aumessas, Lasalle, Saumane et Val d'Aigoual), pour un besoin prévisionnel de 70 arceaux et 8 bornes de réparation.

À ce stade, les montants financiers demeurent estimatifs. Le montant définitif de l'opération et la participation de chaque commune ne pourront être arrêtés qu'à l'issue de la procédure d'achat et après confirmation des prix obtenus.

Principe de l'acquisition mutualisée

Afin de faciliter l'acquisition des équipements et de permettre aux communes de bénéficier de conditions d'achat mutualisées, il est proposé que le PETR porte directement l'opération d'acquisition.

À ce titre, le PETR :

- Définit le besoin global à partir des candidatures retenues ;
- Conduit la procédure d'achat ;
- Signe le marché avec le ou les fournisseurs retenus ;
- Procède à l'acquisition des équipements ;
- Assure leur livraison aux communes ;
- Organise leur mise à disposition gratuite.

Participation financière des communes et conventionnement

Le PETR prendra en charge 50 % du coût d'acquisition des équipements, dans la limite des crédits disponibles au titre du programme AVELO 3. Les communes retenues participeront à hauteur de 50 % du coût des équipements qui leur seront attribués, selon les modalités définies dans la convention de participation conclue avec le PETR annexée à la présente délibération.

Une enveloppe maximale de 15 000 € est mobilisable sur le budget 2026 du PETR. Les besoins ne pouvant être couverts dans cette première enveloppe pourront, en fonction des besoins exprimés par les communes et des crédits restant à mobiliser, faire l'objet d'une enveloppe complémentaire sur le budget 2027, sous réserve de l'inscription et du vote des crédits correspondants par le Conseil Syndical lors de l'adoption du budget 2027.

La convention de participation financière sera conclue entre la commune et le PETR après l'attribution et la notification du marché public, une fois les prix définitifs des équipements connus. Le montant de la participation de chaque commune sera alors calculé sur la base des prix obtenus et des quantités d'équipements sollicitées. Après délibération du conseil municipal de la commune et signature de la convention, la participation sera appelée par le PETR au moyen d'un titre de recettes.



Mise à disposition des équipements

À l'issue de l'acquisition, les équipements seront mis à disposition des communes retenues selon les modalités définies dans la convention.

Les communes assureront, à leurs frais et sous leur responsabilité :

- La pose et l'installation des équipements ;
- Leur entretien et leur maintenance ;
- Leur conservation et leur bon état ;
- La transmission au PETR des justificatifs nécessaires permettant de justifier de leur installation dans le cadre du programme CEE AVELO 3.

La pose des équipements devra être réalisée au plus tard le 20 juin 2027, conformément au délai du programme CEE et au calendrier retenu pour l'opération.

Le Conseil syndical, après délibération, à l'unanimité,

APPROUVE, dans le cadre du programme AVELO 3, le principe d'une acquisition mutualisée d'équipements vélo portée par le PETR au bénéfice des communes retenues à l'issue de l'Appel à Manifestation d'Intérêt,

VALIDE le principe du financement de l'opération, avec une prise en charge par le PETR à hauteur de 50 % du coût des équipements, dans la limite des crédits disponibles au titre du programme AVELO 3, et une participation des communes retenues à hauteur des 50 % restants,

APPROUVE le projet de convention de participation financière et de mise à disposition des équipements avec chaque commune retenue, annexé à la présente délibération,

AUTORISE la Présidente ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

Fait et délibéré à Le Vigan,
les jours, mois et an susdits,

La Présidente,
Sylvie PAVLISTA,

Le secrétaire de séance,
Laurent GOUARDES,

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL CAUSSES ET CEVENNES

Département du Gard
Canton du Vigan
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Causses et Cévennes

SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2026

Nombre de membres en exercice : 30
Nombre de membres présents ou représentés : 23
Date d'envoi de la convocation : 28 septembre 2026
Date de publication de la copie certifiée conforme par la
Présidente : 16 octobre 2026

26100505

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote (déport) : 0
Nombre de suffrages exprimés : 23
Dont 1 procuration

L'an deux mille vingt-six et le cinq octobre à dix-huit heures, le Conseil Syndical du PETR Causses et Cévennes s'est réuni en nombre prescrit par le règlement, à Le Vigan, Maison de l'Intercommunalité, en session ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie PAVLISTA.

Votes :

Pour	Contre	Abstentions
23	0	0

Présents (22) : Régis BAYLE, Corinne BOUVIER, Antoine BRES, Aurélie DEFFENIN, Laurent GOUARDES, Pierre-François LOVERINI, Florent MAS, William OSWALD, Sylvie PAVLISTA, Daniel ZEBERKO, Jean-Pierre BOURELLY (suppléant), Roland CAVAILLER (suppléant), Jean-René GUERS (suppléant), Françoise GUIDA (suppléant), François ABBOU, Laurent BALSAN, Jean-Pierre BLONDIN, Christophe BOISSON, Sara EL RHAZOU, Pascal GREVOUL, François ROMAZZOTTI, Florence SERRAL.

Excusés (8) : Thomas CLAUSE, Carine COLLIN, Emmanuel GRIEU, Sylvain LIEURE, Bruno MONTET, Christian EVESQUE, Stéphane GERMAIN, Michel MONNOT.

Absents (4) : Alexis BOSIO, Carine COUVE, Martine PIALOT, Jocelyne ZANCHI.

Procurations (1) : Bruno MONTET à Aurélie DEFFENIN.

Secrétaire de séance : Laurent GOUARDES.

05 – PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « VOYAGE AU BOUT DU REGARD »

Rapporteur : Jean-Pierre BLONDIN

Il est proposé que le PETR Causses et Cévennes formalise un partenariat avec l'association Voyage au Bout du Regard dans le cadre du projet « Sur les Chemins des Étoiles - Cosmovision, Cévennes / Atacama ».

Ce projet artistique, culturel, éducatif et scientifique vise à valoriser le lien entre les populations, le ciel étoilé et les savoirs liés à l'astronomie, en créant un dialogue entre les Cévennes, territoire classé Réserve Internationale de Ciel Étoilé (RICE), et le désert d'Atacama au Chili, référence mondiale en matière d'observation astronomique. Il s'inscrit en cohérence avec le projet de territoire du PETR, notamment à travers la valorisation du territoire Causses et Cévennes, de la Réserve de biosphère et de la Réserve internationale de ciel étoilé, ainsi que la sensibilisation aux patrimoines naturel, culturel et scientifique locaux.

Le projet comprend trois volets :

1. Des expositions photographiques temporaires et des installations pérennes sur le territoire du PETR Causses et Cévennes ;
2. La réalisation d'un livre photographique bilingue ;
3. La création de mallettes pédagogiques et des interventions auprès des scolaires ;



Le partenariat vise notamment à :

- Valoriser le territoire des Causses et Cévennes à travers un projet artistique et scientifique de rayonnement national et international ;
- Sensibiliser les publics, et notamment le public jeune aux enjeux du ciel étoilé, de la pollution lumineuse et du lien entre culture, science et environnement ;
- Favoriser l'accès à la culture et à la connaissance pour des publics variés (grand public, scolaires, jeunes) ;
- Contribuer à la transmission des savoirs et à la coopération entre acteurs culturels, éducatifs et institutionnels ;
- Partager les réseaux, contacts et expertises pour faciliter la réalisation et la valorisation du projet.

Dans le cadre de cette convention, le PETR s'engage, dans la limite de ses moyens, à :

- Apporter un soutien institutionnel au projet « Sur les Chemins des Étoiles » ;
- Faciliter la mise en relation avec des acteurs locaux (culturels, éducatifs, scientifiques, institutionnels) ;
- Contribuer à la valorisation et à la diffusion du projet sur le territoire (communication, relais d'information, événements) ;
- Être en appui sur la recherche de financements
- Étudier les possibilités d'accueil ou d'accompagnement d'actions (expositions, conférences, ateliers) ;
- Associer son logo à la communication officielle du projet.

L'Association Voyage au bout du regard s'engage à :

- Concevoir, produire et porter le projet « Sur les Chemins des Étoiles » ;
- Assurer la qualité artistique, culturelle, scientifique et pédagogique des contenus proposés ;
- Associer le PETR aux actions menées dans le cadre du projet sur le territoire ;
- Mentionner le PETR comme partenaire institutionnel sur les supports de communication liés au projet (selon modalités définies conjointement).

La présente convention sera conclue pour une durée de deux années à compter de sa signature. Elle pourra être renouvelée ou modifiée par avenant signé par les deux parties.

La présente convention ne donne pas lieu à une contrepartie financière obligatoire. Toute contribution financière éventuelle fera l'objet d'un avenant spécifique précisant les modalités, le montant et les conditions d'utilisation.

Le Conseil syndical, après délibération, à l'unanimité,

APPROUVE le partenariat entre le PETR Causses et Cévennes et l'association Voyage au Bout du Regard dans le cadre du projet « Sur les Chemins des Étoiles - Cosmovision, Cévennes / Atacama »,

APPROUVE le projet de convention annexé à la présente délibération,

AUTORISE la Présidente ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

Fait et délibéré à Le Vigan,
les jours, mois et an susdits,

La Présidente,
Sylvie PAVLISTA,

Le secrétaire de séance,
Laurent GOUARDES,



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL CAUSSES ET CEVENNES

Département du Gard
Canton du Vigan
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Causses et Cévennes

SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2026

Nombre de membres en exercice : 30
Nombre de membres présents ou représentés : 23
Date d'envoi de la convocation : 28 septembre 2026
Date de publication de la copie certifiée conforme par la
Présidente : 16 octobre 2026

26100506

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote (déport) : 0
Nombre de suffrages exprimés : 23
Dont 1 procuration

L'an deux mille vingt-six et le cinq octobre à dix-huit heures, le Conseil Syndical du PETR Causses et Cévennes s'est réuni en nombre prescrit par le règlement, à Le Vigan, Maison de l'Intercommunalité, en session ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie PAVLISTA.

Votes :

Pour	Contre	Abstentions
23	0	0

Présents (22) : Régis BAYLE, Corinne BOUVIER, Antoine BRES, Aurélie DEFFENIN, Laurent GOUARDES, Pierre-François LOVERINI, Florent MAS, William OSWALD, Sylvie PAVLISTA, Daniel ZEBERKO, Jean-Pierre BOURELLY (suppléant), Roland CAVAILLER (suppléant), Jean-René GUERS (suppléant), Françoise GUIDA (suppléant), François ABBOU, Laurent BALSAN, Jean-Pierre BLONDIN, Christophe BOISSON, Sara EL RHAZOU, Pascal GREVOUL, François ROMAZZOTTI, Florence SERRAL.

Excusés (8) : Thomas CLAUSE, Carine COLLIN, Emmanuel GRIEU, Sylvain LIEURE, Bruno MONTET, Christian EVESQUE, Stéphane GERMAIN, Michel MONNOT.

Absents (4) : Alexis BOSIO, Carine COUVE, Martine PIALOT, Jocelyne ZANCHI.

Procurations (1) : Bruno MONTET à Aurélie DEFFENIN.

Secrétaire de séance : Laurent GOUARDES.

06 – BUDGET – DECISION MODIFICATIVE N°1

Rapporteur : Sylvie PAVLISTA

Afin de permettre la régularisation de certaines écritures comptables, il convient de procéder à une décision modificative n°1 du budget, qui se définit de la façon suivante :

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre	Article	Nature	Montant	Détails
011	6281	Concours divers (cotisations)	10 000,00 €	Ajustement des dépenses
		<i>Total chapitre 011</i>	10 000,00 €	
012	64131	Rémunérations	25 000,00 €	
		<i>Total chapitre 012</i>	25 000,00 €	
TOTAL			35 000,00 €	



Recettes de fonctionnement :

Chapitre	Article	Nature	Montant	Détails
74	747888	Autres	35 000,00€	Nouvelle subvention
		<i>Total chapitre 74</i>	35 000,00€	
		TOTAL	35 000,00 €	

Dépenses d'investissement :

Chapitre	Article	Nature	Montant	Détails
21	2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	15 000,00 €	Arceaux vélos & bornes de réparation
		<i>Total chapitre 21</i>	15 000,00 €	
		TOTAL	15 000,00 €	

Recettes d'investissement :

Chapitre	Article	Nature	Montant	Détails
13	13141	Communes membres du GFP	7 500,00 €	Communes
	1318	Autres	7 500,00 €	ADEME
		<i>Total chapitre 13</i>	15 000,00 €	
		TOTAL	15 000,00 €	

Le Conseil syndical, après délibération, à l'unanimité,

VOTE la Décision Modificative n°1 du budget 2026 comme définie ci-dessus.

AUTORISE la Présidente ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

Fait et délibéré à Le Vigan,
les jours, mois et an susdits,

La Présidente,
Sylvie PAVLISTA,

Le secrétaire de séance,
Laurent GOUARDES,